

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2019



Siryae

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	7
1.6.	Eaux traitées	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019	8
1.6.2.	Production.....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarifification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance.....	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	22
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	23
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	24
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	25
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)	25
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	25
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	26
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	27
4.	Financement des investissements.....	28
4.1.	Branchements en plomb	28
4.2.	Montants financiers	28
4.3.	État de la dette du service.....	28
4.4.	Amortissements	28
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	29
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	30
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	30
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	30
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION DES YVELINES POUR L'ADDUCTION D'EAU

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Andelu, Auteuil, Autouillet, Bazainville, Bazoches-sur-Guyonne, Beynes, Boinvilliers, Boissy-sans-Avoir, Béhoust, Flexanville, Galluis, Gambais, Gambaiseuil, Garancières, Goupillières, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, La Queue-les-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Essarts-le-Roi, Les Mesnuls, Lévis-Saint-Nom, Magny-les-Hameaux, Marcq, Mareil-le-Guyon, Mareil-sur-Mauldre, Maulette, Millemont, Milon-la-Chapelle, Montainville, Montfort-l'Amaury, Méré, Neauphle-le-Vieux, Orgerus, Osmoy, Prunay-le-Temple, Richebourg, Rosay, Saint-Forget, Saint-Germain-de-la-Grange, Saint-Lambert, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Tacoignières, Thoiry, Vicq, Vieille-Église-en-Yvelines, Villiers-le-Mahieu, Élancourt

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non

• Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 3/12/2012 Non

• Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2024
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4

AVENANT N° 1

Objet : Adhésion de la commune du Mesnil st Denis

date de visa de la Préfecture : 15/07/2014

Date d'effet : 15/07/2014

AVENANT N° 2

Objet : Passage à une seule relève des compteurs abonnés par an –
Nouvelle réglementation (loi Brottes) – Adhésion des communes
de Boivilliers et Rosay –
Mise hors service des forages d'Autouillet et de l'Artoire

date de visa de la Préfecture : 27/09/2016

Date d'effet : 27/09/2016

AVENANT N° 3

Objet : Intégration dans le périmètre d'affermage des usines de
décarbonatation sur les usines de production des Bîmes et de
Rosay

date de visa de la Préfecture : 05/04/2018

Date d'effet : 05/04/2018

AVENANT N° 4

Objet : Adhésion de la commune de Jouars-Pontchartrain

date de visa de la Préfecture : 10/12/2018

Date d'effet : 01/01/2019

Nature exacte de la mission du prestataire : délégation de service public

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 110 744 habitants au 31/12/2019 (110 671 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 37 830 abonnés au 31/12/2019 (35 228 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

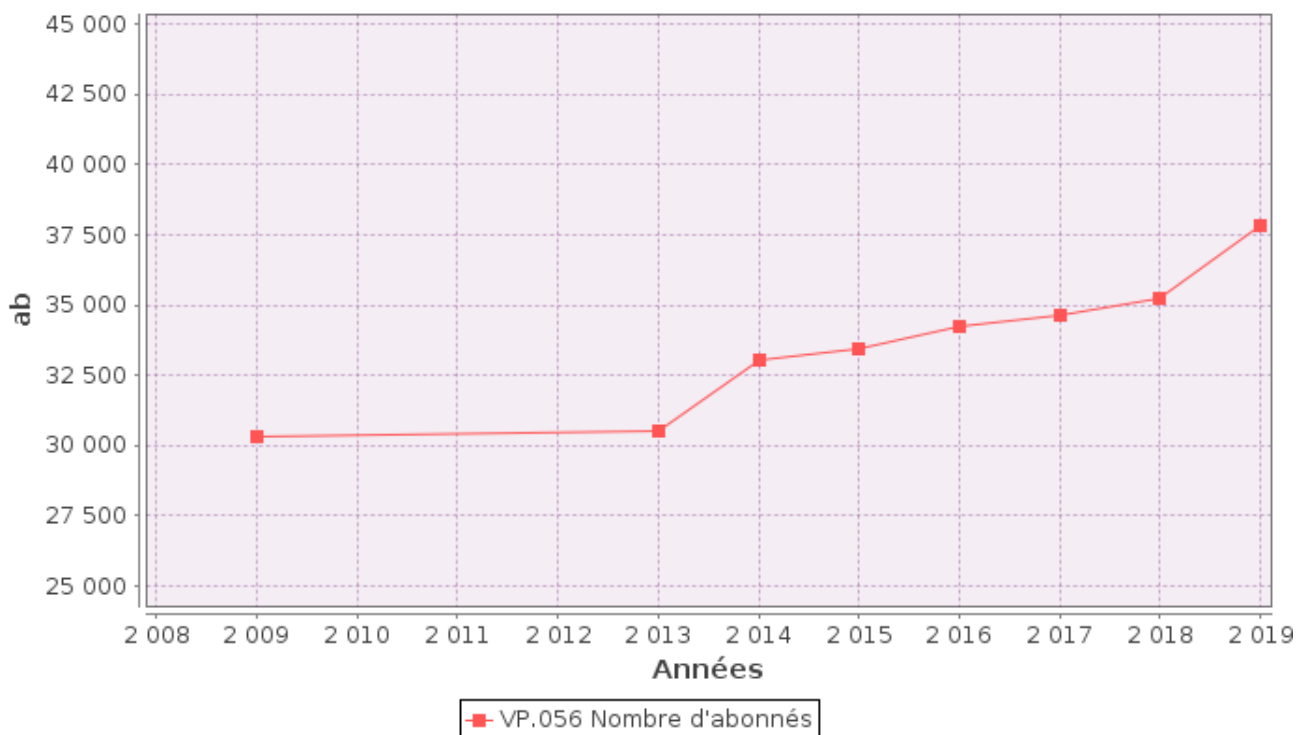
Commune	Nombre total d'abonnés 2018	Abonnés domestiques 2019	Abonnés Non domestiques 2019	Nombre total d'abonnés 2019	Variation en %
Andelu	180	196	1	197	9,44%
Auteuil	386	393	1	394	2,07%
Autouillet	266	268	2	270	1,50%
Bazainville	598	597	5	602	0,67%
Bazoches-sur-Guyonne	327	333	1	334	2,14%
Beynes	2595	2598	4	2602	0,27%
Boinvilliers	134	130	3	133	-0,75%
Boissy-sans-Avoir	259	257	4	261	0,77%
Béhoust	217	217	1	218	0,46%
Élancourt	3345	3336	14	3350	0,15%
Flexanville	249	251	1	252	1,20%
Galluis	527	525	4	529	0,38%
Gambais	1103	1111	5	1116	1,18%
Gambaiseuil	35	35	0	35	0,00%
Garancières	1002	1018	2	1020	1,80%
Goupillières	241	237	3	240	-0,41%
Grosrouvre	473	481	2	483	2,11%
Jouars-Pontchartrains	-	2 225	5	2 230	-
La Queue-les-Yvelines	892	947	4	951	6,61%
Le Mesnil-Saint-Denis	2454	2466	4	2470	0,65%
Le Perray-en-Yvelines	2602	2598	6	2604	0,08%
Le Tremblay-sur-Mauldre	384	380	1	381	-0,78%
Les Essarts-le-Roi	2456	2470	3	2473	0,69%
Les Mesnuls	441	440	1	441	0,00%
Lévis-Saint-Nom	740	740	2	742	0,27%
Magny-les-Hameaux	2720	2797	12	2809	3,27%
Marcq	337	340	2	342	1,48%
Mareil-le-Guyon	182	181	1	182	0,00%
Mareil-sur-Mauldre	698	705	1	706	1,15%
Maulette	443	447	2	449	1,35%
Millemont	122	122	0	122	0,00%
Milon-la-Chapelle	110	110	0	110	0,00%
Montainville	259	256	2	258	-0,39%
Montfort-l'Amaury	1150	1149	1	1150	0,00%
Méré	796	808	2	810	1,76%
Neauphle-le-Vieux	365	365	2	367	0,55%
Orgerus	1134	1140	7	1147	1,15%

Osmoy	170	168	2	170	0,00%
Prunay-le-Temple	157	158	1	159	1,27%
Richebourg	495	494	3	497	0,40%
Rosay	185	180	6	186	0,54%
Saint-Forget	228	222	3	225	-1,32%
Saint-Germain-de-la-Grange	645	645	2	647	0,31%
Saint-Lambert	162	162	1	163	0,62%
Saint-Martin-des-Champs	150	150	0	150	0,00%
Saint-Rémy-l'Honoré	654	655	0	655	0,15%
Saulx-Marchais	364	366	2	368	1,10%
Tacoignières	424	433	2	435	2,59%
Thoiry	561	557	4	561	0,00%
Vicq	150	162	2	164	9,33%
Vieille-Église-en-Yvelines	343	344	3	347	1,17%
Villiers-le-Mahieu	318	322	1	323	1,57%
Total	35 228	37 684	146	37 830	7,4%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,67 abonnés/km au 31/12/2019 (39,1 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,93 habitants/abonné au 31/12/2019 (3,14 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 134,02 m³/abonné au 31/12/2019. (143,12 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 4 223 299 m³ pour l'exercice 2019 (3 933 834 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Forages de Rosay	Souterraine nappe calcaire de Septeuil	180 m ³ /h	923 482	1 070 405	15,9 %
Forages des Bîmes	Souterraine nappe calcaire du sénonien	500 m ³ /h	3 010 352	3 152 894	4,7 %
Total			3 933 834	4 223 299	7,4 %

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

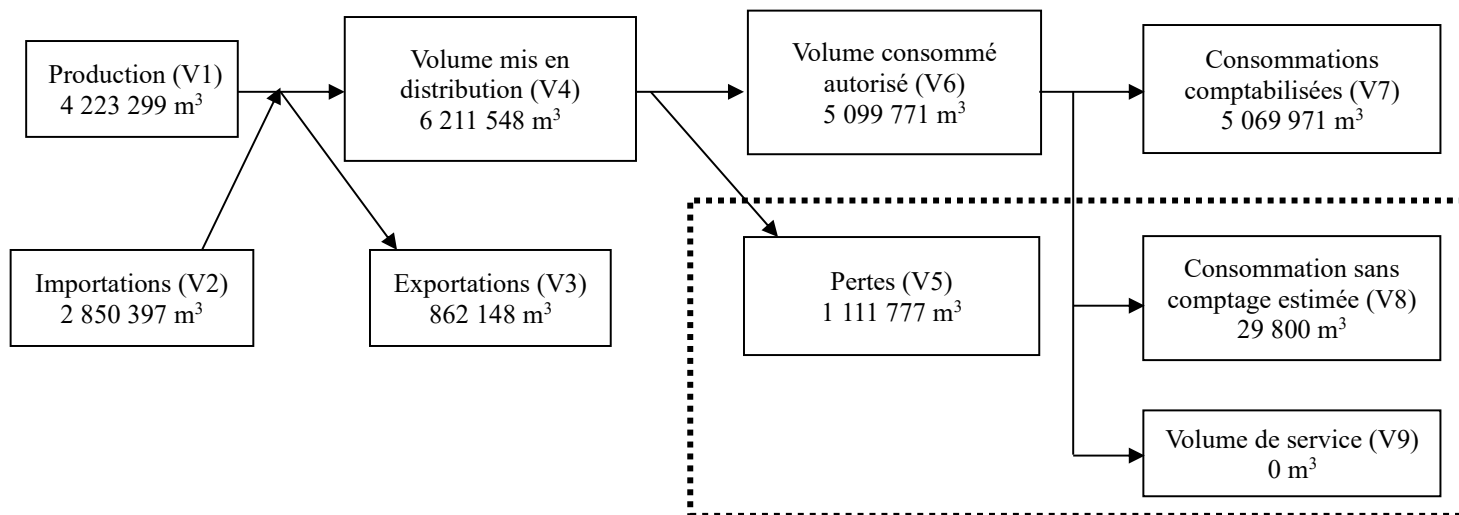
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service n'achète pas d'eaux brutes qu'il traite lui-même.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



Pertes d'eau : cela correspond à l'ensemble des fuites enregistrées sur le réseau du SIRYAE d'une longueur de 953,68 km.

1.6.2. Production

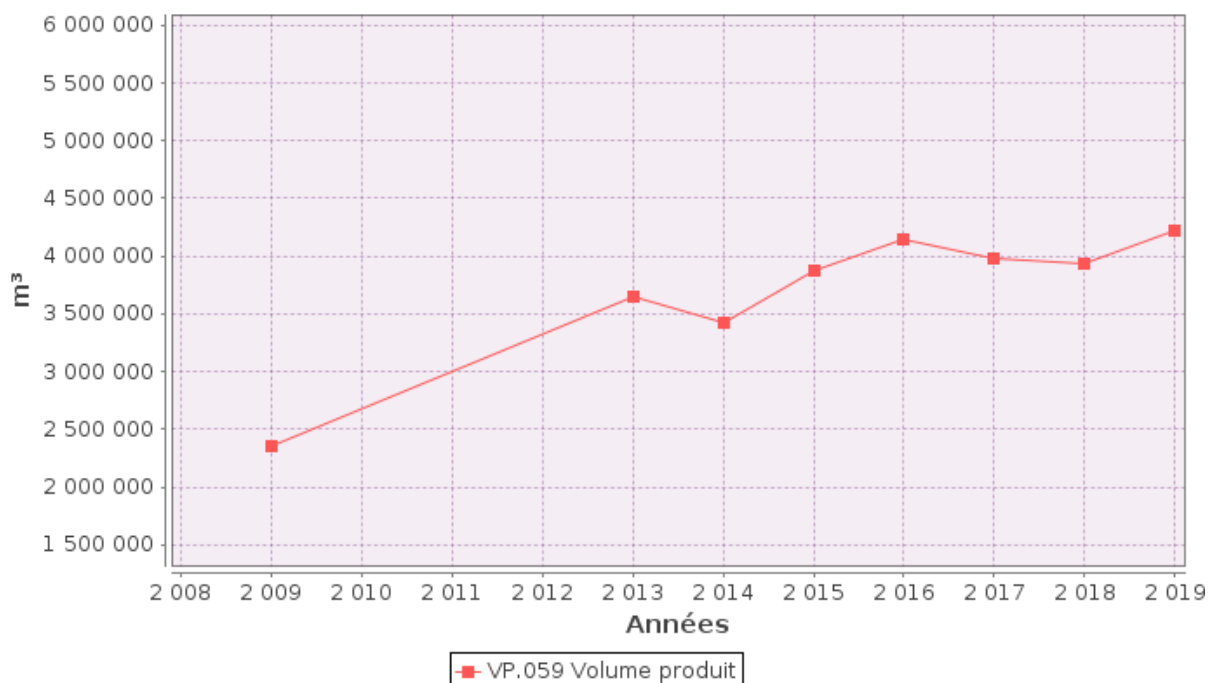


Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Rosay	Filtration sur charbons actifs en grains, décarbonatation catalytique à la soude, chloration
Les Bîmes	Décarbonatation catalytique à la soude, pré-ozonation, filtration sur charbons actifs en grains, chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Forages de Rosay	923 482	1 070 405	15,9%	80
Forages des Bîmes	3 010 352	3 152 894	4,7%	80
Total du volume produit (V1)	3 933 834	4 223 299	7,4%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
DAMMARTIN EN SERVE > BOINVILLIERS	23 320	1 723	-92,61%	NR
RAMBOUILLET	0	0	-	NR
SIAEP JOUARS > ELANCOURT	25 721	29 594	15,06%	NR
SIAEP JOUARS >NEAUPHLE *	10 800	197 186	1725,80%	NR
SIVRD	1 133 323	959 059	-15,38%	NR
SQY LA VERRIERE > LE MESNIL	0	0	-	NR
SUEZ ELANCOURT	938 451	876 733	-6,58%	NR
SUEZ LA CHAPELLE	506 253	675 831	33,50%	NR
SUEZ MORSANG	26 697	32 294	20,96%	NR
SUEZ ST GERMAIN DE LA GRANDE	75 809	77 977	2,86%	NR
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2 740 374	2 850 397	4%	NR

* Le présent rapport annuel est basé sur les périodes de consommation des clients soit d'avril 2018 à avril 2019. La commune de Jouars-Pontchartrain a intégré le périmètre délégué au 01/01/2019. Ainsi, pour cette année transitoire de consommation à cheval sur 2018 (8 mois sans Jouars-Pontchartrain) et 2019 (4 mois avec Jouars-Pontchartrain), afin de pouvoir faire le bilan hydraulique en cohérence avec la période de consommation des clients, il est nécessaire de faire apparaître les échanges d'eau entre la commune de Jouars-Pontchartrain et le reste du territoire. Les années antérieures, le bilan des échanges d'eau entre Jouars-Pontchartrain et le SIRYAE était directement intégré.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

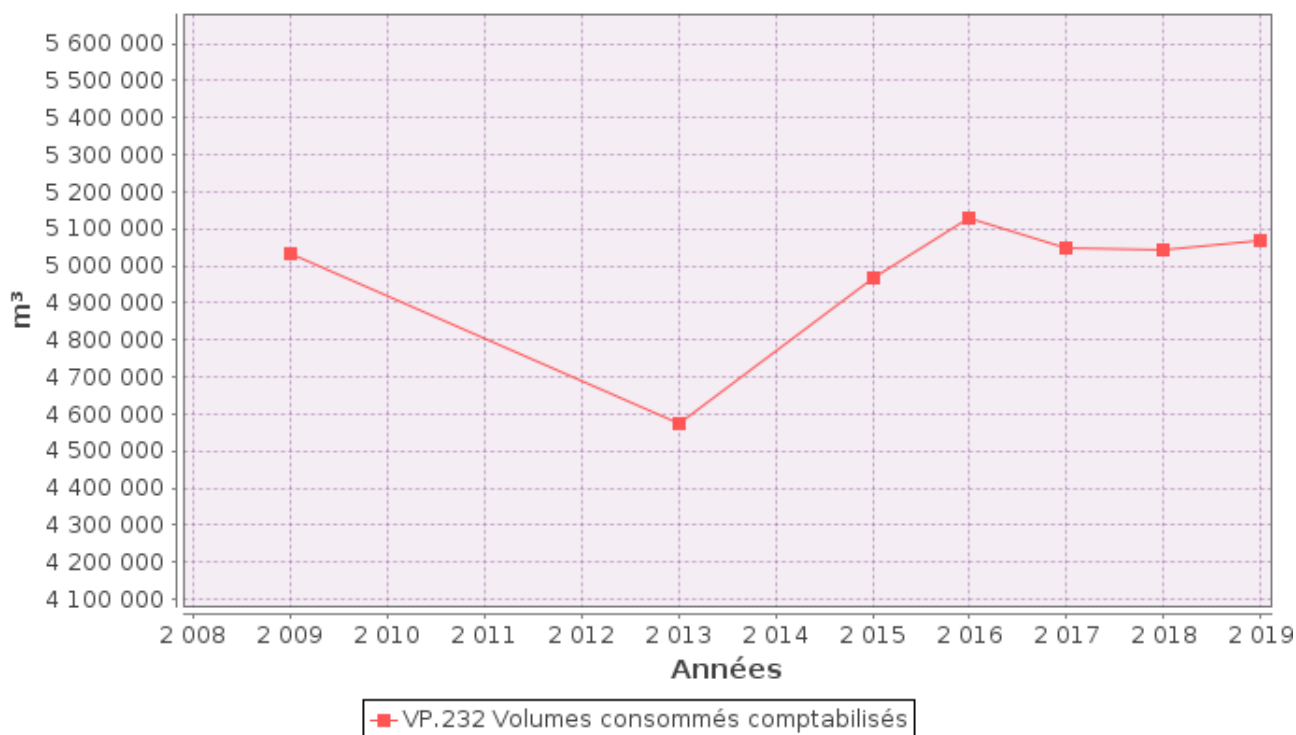


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	5 041 708	5 069 971	0,6%
Abonnés non domestiques			
Total vendu aux abonnés (V₇)	5 041 708	5 069 971	0,6%
DAMMARTIN EN SERVE	4233	704	-83,39 %
GPSEO Arnouville Hargeville	171 480	178 314	3,98%
GPSEO Flacourt	9606	10592	10,25%
LE MESNIL-ST-DENIS	0	0	-
RAMBOUILLET	31 289	30 086	-3,84%
SEPTEUIL	129 613	123 418	-4,78%
SIAEP BOINVILLIERS Hameau de St-Correntin	0	0	-
SIAEP FORET DE RAMBOUILLET Bourdonné	5 648	22 602	300,18%
SIAEP JOUARS PONTCHARTRAIN vers Cressay **	0	241 506	-
SIVRD	235 753	243 782	3,41%
SQY LA VERRIERE	0	0	-
SUEZ AUFFARGIS	4648	8732	87,87%
SUEZ CRESPIERES	2 163	2 412	11,51%
SUEZ MORSANG	0	0	-
Total vendu à d'autres services (V₃)	594 433	862 148	45%

** Le présent rapport annuel est basé sur les périodes de consommation des clients soit d'avril 2018 à avril 2019. La commune de Jouars-Pontchartrain a intégré le périmètre délégué au 01/01/2019. Ainsi, pour cette année transitoire de consommation à cheval sur 2018 (8 mois sans Jouars-Pontchartrain) et 2019 (4 mois avec Jouars-Pontchartrain), afin de pouvoir faire le bilan hydraulique en cohérence avec la période de consommation des clients, il est nécessaire de faire apparaître les échanges d'eau entre la commune de Jouars-Pontchartrain et le reste du territoire. Les années antérieures, le bilan des échanges d'eau entre Jouars-Pontchartrain et le SIRYAE était directement intégré.

Les volumes de vente d'eau vers le SIVRD sont dus aux retours d'eau sur la canalisation de refoulement/distribution entre les deux collectivités. Ainsi quand la station de Saint Lubin est en production, l'eau est enregistrée sur le compteur d'achat d'eau (soit 959 059 m³ dans le tableau précédent) et quand la production est arrêtée, l'alimentation en eau potable sur le SIVRD est assurée par les ouvrages du SIRYAE. L'eau est alors enregistrée sur le compteur de vente d'eau vers le SIVRD (soit 243 782 m³).

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	17 960	29 800	65,9%

Détail des volumes sans comptage :

- 7 240 m³ pour les volumes moyens « consommés » par poteau d'incendie 5 m³ par organe de défense incendie et par an
- 22 560 m³ de service réseau servant à l'entretien des réservoirs notamment les lavages (la moitié des volumes totaux des réservoirs soit 9 700 m³), les volumes passant par les analyseurs de chlore (7 560 m³ pour 12 analyseurs et 630 m³/an/appareil) ainsi que les volumes de purges de réseau lors des réparations de fuites (5 300 m³ sur l'année).

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	5 059 668	5 099 771	0,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 953,68 kilomètres au 31/12/2019 (900,95 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 26,42 € au 01/01/2019
26,86 € au 01/01/2020

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,37 €/m ³	0,37 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	10,51 €	10,69 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,0157 €/m ³	1,0326 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,096 €/m ³	0,096 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,42 €/m ³	0,42 €/m ³
	VNF Prélèvement	0,003 €/m ³	0,001 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

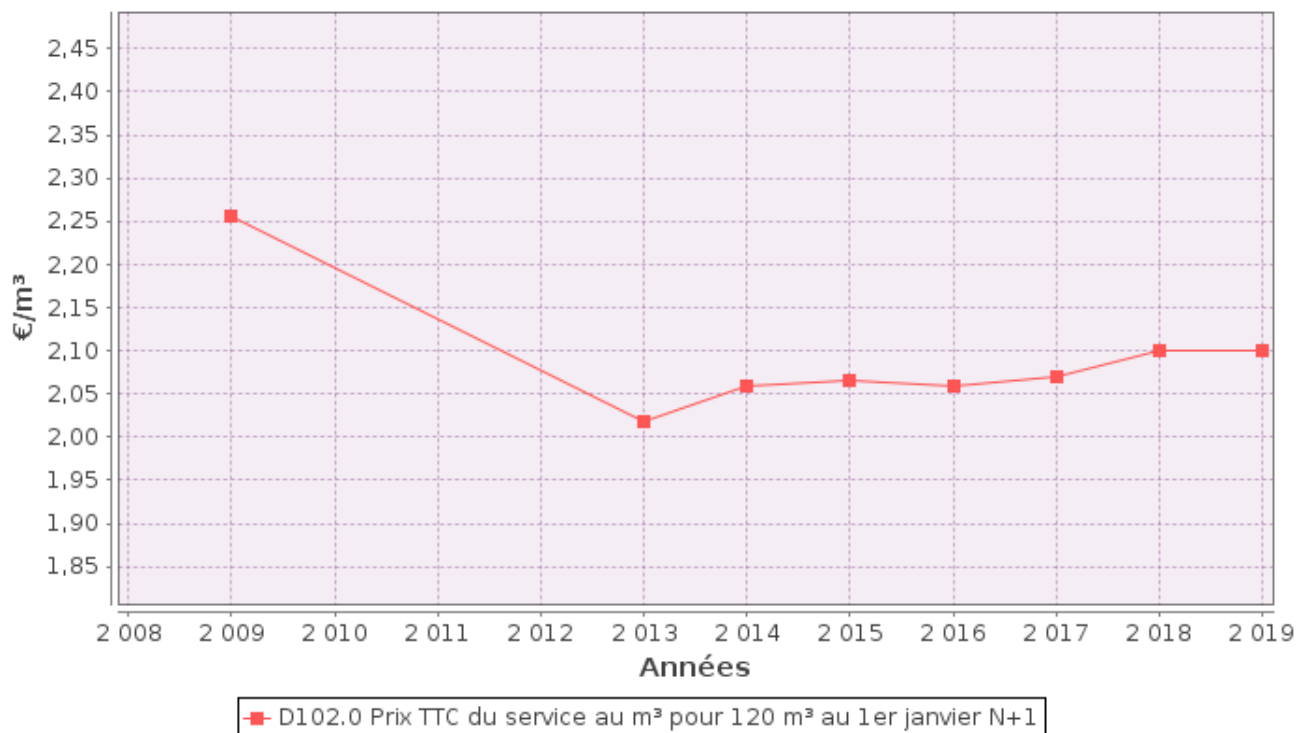
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 ➤ Délibération du 21/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2.Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	____%
Part proportionnelle	44,40	44,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	44,40	44,40	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	10,51	10,69	0,9%
Part proportionnelle	121,88	123,91	1,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	132,39	134,60	1,7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	11,52	11,52	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%
VNF Prélèvement :	0,36	0,12	-66,7%
Autre :	0,00	0,00	-%
TVA	13,15	13,26	-0,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	75,43	75,30	-0,3%
Total	252,22	254,30	0,08 %
Prix TTC au m³	2,10	2,12	0,08 %



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m³	Prix au 01/01/2020 en €/m³
Andelu	2,06	2,08
Auteuil	2,10	2,12
Autouillet	2,10	2,12
Bazainville	2,06	2,08
Bazoches-sur-Guyonne	2,10	2,12
Beynes	2,10	2,12
Boinvilliers	2,10	2,12
Boissy-sans-Avoir	2,10	2,12
Béhoust	2,10	2,12
Élancourt	2,10	2,12
Flexanville	2,10	2,12
Galluis	2,10	2,12
Gambais	2,06	2,08
Gambaiseuil	2,06	2,08
Garancières	2,10	2,12
Goupillières	2,06	2,08
Grosrouvre	2,10	2,12
Jouars Pontchartrain	1,87	1,89
La Queue-les-Yvelines	2,10	2,12
Le Mesnil-Saint-Denis	2,06	2,08
Le Perray-en-Yvelines	2,06	2,08
Le Tremblay-sur-Mauldre	2,10	2,12
Les Essarts-le-Roi	2,06	2,08
Les Mesnuls	2,10	2,12
Lévis-Saint-Nom	2,06	2,08
Magny-les-Hameaux	2,06	2,08
Marcq	2,06	2,08
Mareil-le-Guyon	2,10	2,12
Mareil-sur-Mauldre	2,10	2,12
Maulette	2,06	2,08
Millemont	2,10	2,12
Milon-la-Chapelle	2,06	2,08
Montainville	2,10	2,12
Montfort-l'Amaury	2,10	2,12
Méré	2,10	2,12

Neauphle-le-Vieux	2,10	2,12
Orgerus	2,10	2,12
Osmoy	2,10	2,12
Prunay-le-Temple	2,10	2,12
Richebourg	2,06	2,08
Rosay	2,10	2,12
Saint-Forget	2,06	2,08
Saint-Germain-de-la-Grange	2,10	2,12
Saint-Lambert	2,06	2,08
Saint-Martin-des-Champs	2,10	2,12
Saint-Rémy-l'Honoré	2,10	2,12
Saulx-Marchais	2,10	2,12
Tacoignières	2,10	2,12
Thoiry	2,06	2,08
Vicq	2,10	2,12
Vieille-Église-en-Yvelines	2,06	2,08
Villiers-le-Mahieu	2,10	2,12

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 5 069 971 m³/an (5 041 708 m³/an en 2018).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 539 502,31	1 896 765,70*	- 25,31
<i>dont abonnements</i>	0	0	
Recette de vente d'eau en gros	0	0	
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	
Total recettes de vente d'eau	2 539 502,31	1 896 765,70	- 25,31
Recettes liées aux travaux	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes :			
Revenu des antennes de radiotéléphonie	132 562,48	137 517,25	
Produits de gestion courante	154,00	507,57	
Remboursement assurance accident du travail	2 017,56	-	
Mandats annulés sur exercices antérieurs	-	449,00	
Remboursement frais d'affranchissement	-	1 014,83	
	-		
Total autres recettes	134 734,04	139 488,67	3,53
Total des recettes	2 674 236,35	2 036 254,37	- 23,85

* Baisse de la surtaxe syndicale de 0,55 €/m³ à 0,37 €/m³ en compensation des coûts liés à la décarbonatation afin de ne pas augmenter le prix de l'eau pour les usagers

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	5 397 300	5 612 300	3,98
<i>dont abonnements</i>	0	0	0
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0
Total recettes de vente d'eau	5 397 300	5 612 300	3,98
Recettes liées aux travaux	600 900	830 300	38,18
Autres recettes (frais clientèle) *	92 800	140 200	51,08
Total autres recettes	693 700	970 500	39,90
Total des recettes	6 091 00 0	6582 800	8,07

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 10 052 300 € (9 830 300 € au 31/12/2018).

* Les frais clientèle correspondent aux frais d'accès aux services, frais de remise en eau des branchements lors des mutations (déménagements), frais de relance des factures impayées, ...

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	192	0	252	0
Paramètres physico-chimiques	234	1	326	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,6%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,42%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96,59%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

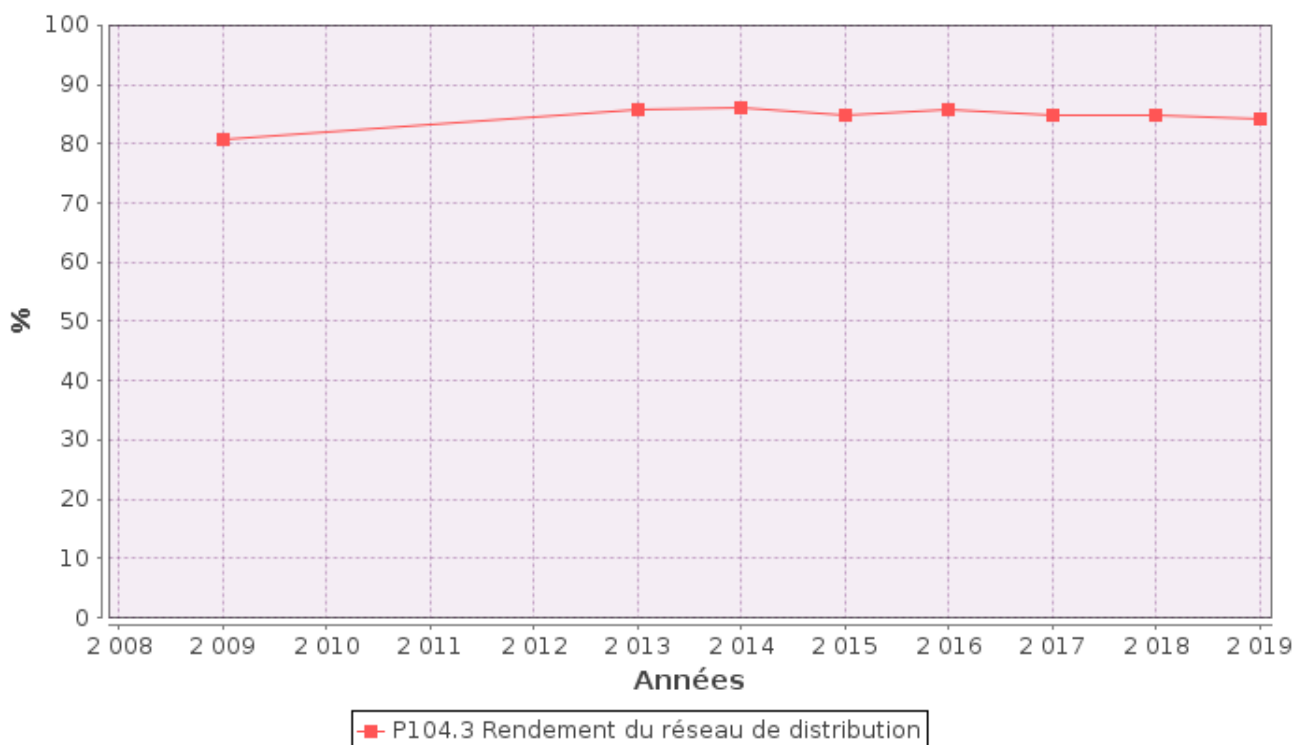
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également

rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	84,7 %	84,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	17,19	17,13
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	81,6 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,3 m³/j/km (3,2 en 2018).

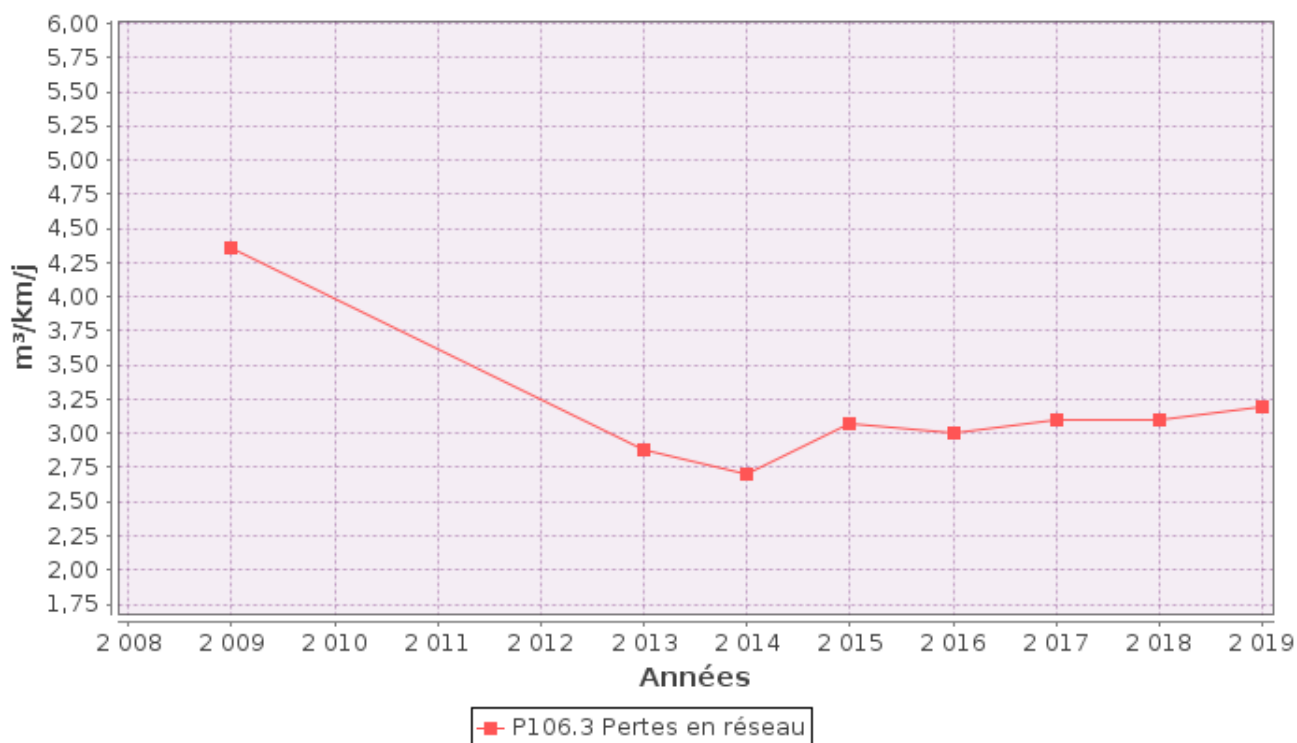
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 3,2 m³/j/km (3,1 en 2018).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	2,281	1,397	2,504	0,062	0,047

Au cours des 5 dernières années, 6,29 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,13 % (0,17 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (75% en 2018).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, 69 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (40 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,82 pour 1 000 abonnés (1,14 en 2018).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de 98,4% (98,6% en 2018).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

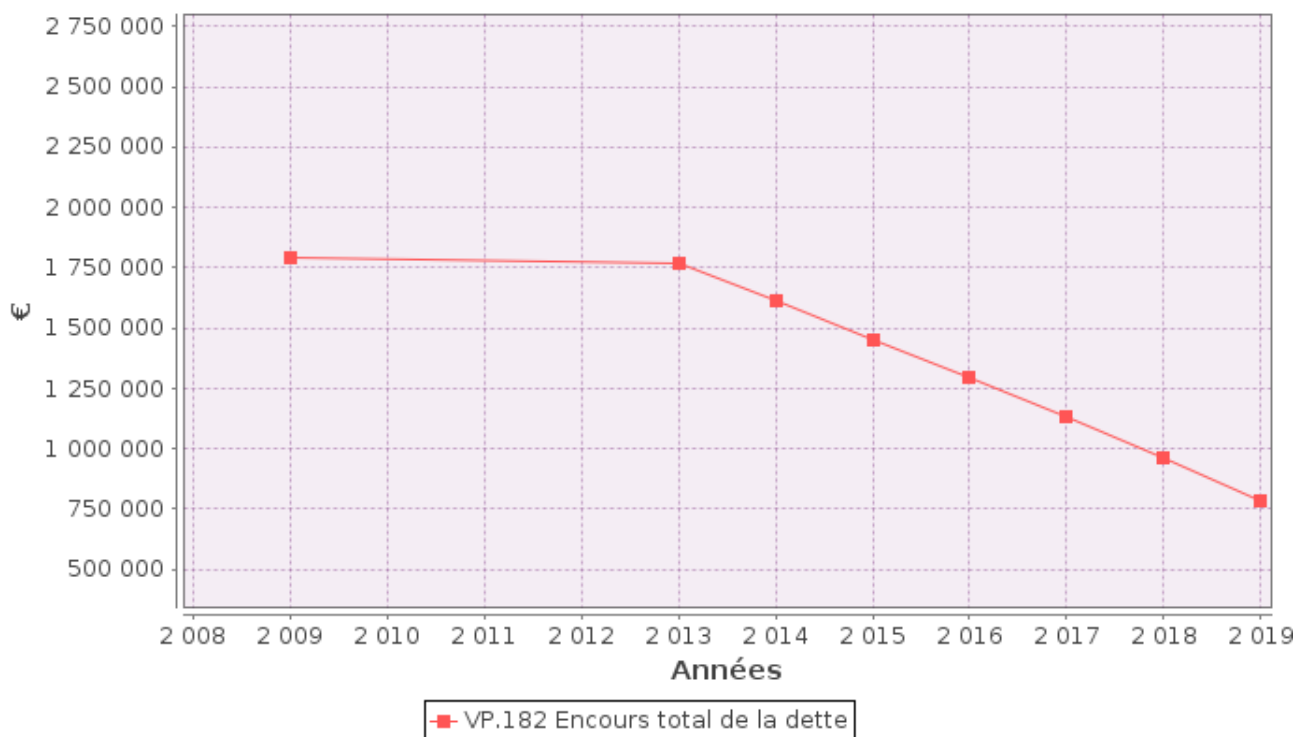


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	960 299,2	781 999,47
Epargne brute annuelle en €	2 393 521,41	1 776 609,84
Durée d'extinction de la dette en années	0,4	0,4

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de 0,4 ans (0,4 en 2018).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	141 510,42	149 527,98
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	9 937 417	10 482 425
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2018	1,42	1,43

Pour l'année 2019, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2018 est de 1,43% (1,42 en 2018).

3.9.Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 47

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de 1,24 pour 1000 abonnés (1,42 en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements		61
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		60
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		1,7%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		0,16 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 064 966,98	900 118,83
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	1 064 966,98	900 118,83

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	960 299,2	781 999,47
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	178 299,73
	en intérêts	38 495,04

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 852 736,74 € (866 330,55 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Renforcement du pont des Bîmes	417 402,66 € HT	166 666 € HT
Traitement des forages de Cressay et de la Chapelle	416 666,67 € HT	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme de travaux 2019	426 000 € HT	-
Programme de travaux hameau de Romainville - Magny les Hameaux	401 000 € HT	-

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance et en n'a pas accordé. 88,68 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2019 (0,0053 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Il n'y a pas eu d'opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	110 671	110 744
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,1	2,1
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,6%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,7%	84,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	3,2	3,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	3,1	3,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,17%	0,13%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0053	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,14	1,82
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,6%	98,4%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,4	0,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,42%	1,43%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,42	1,24